



Extrait des délibérations du Conseil Général

**DOSSIER N° 4 - LOIR-ET-CHER 2020 - SAVOIR BIEN-VIVRE -
PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION
MÉDICALE : "TOUBIB, OÙ EST NOTRE TOUBIB ?"**

LE CONSEIL GENERAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L 1511-8 et R 1511-44 à R 1511-46 relatifs aux aides à l'installation ou au maintien des médecins pouvant être accordées par les collectivités territoriales ou leurs groupements,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU le Code de la Santé Publique,

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux créant un dispositif de financement public spécifique aux professionnels de santé,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la délibération n° 21 de la Commission Permanente du Conseil Général du 6 avril 2012 relative à la modification des règles du Fonds d'Intervention et de Promotion de la Santé,

VU la délibération n° 24 de la Commission Permanente du Conseil Général du 10 septembre 2010 relative au Fonds de Soutien à l'Installation des Médecins en Loir-et-Cher,

VU la délibération n° 35 du Conseil Général du 19 décembre 2013 relatif à la santé,

VU l'arrêté du Président du Conseil Général du 13 août 2012 désignant les membres du Comité de pilotage démographie médicale,

VU le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Conseil Général du 19 décembre 2013,

SUR la proposition de Mme GIBOTTEAU, rapporteur,

DELIBERE

ARTICLE 1er – Les principes du plan départemental d'actions pour lutter contre la désertification médicale « Toubib, où est notre toubib ? » se déclinant à travers dix actions « coups de poing » et prévoyant un Schéma Départemental Démographie Médicale 2015/2020 sont adoptés.

ARTICLE 2 - Les dix actions « coups de poing » sont :

- Action 1 : faciliter les soins urgents de 8 h à 20 h grâce à des plages horaires libérées pour les médecins adhérents à la Plate Forme Alternative d'Innovation en Santé (PAIS)
- Action 2 : favoriser la prise en charge en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) par la prévention PAIS
- Action 3 : favoriser l'accès aux soins et la prévention auprès de populations spécifiques
- Action 4 : faciliter l'insertion de médecins formés dans ou hors hexagone
- Action 5 : faciliter l'insertion des internes en Loir-et-Cher
- Action 6 : généraliser le transport Solidarité Santé
- Action 7 : augmenter le nombre de médecins coordonnateurs en EHPAD
- Action 8 : favoriser la télémédecine
- Action 9 : promouvoir l'installation en cabinet médical libéral isolé géographiquement
- Action 10 : augmenter l'attractivité des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Les critères détaillés de ces différentes actions vous seront soumis au cours d'une prochaine Commission Permanente.

ARTICLE 3 - Les crédits nécessaires seront à prélever sur les enveloppes de fonctionnement inscrites aux chapitres 011 et 65 du budget départemental et sur les enveloppes d'investissement inscrites au chapitre 204 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Général
certifie que le présent acte

a été transmis au Représentant

de l'Etat le : 20 DEC. 2013

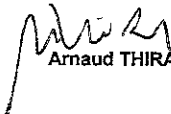
Reçu à la Préfecture le :

Affiché le : 20 DEC. 2013

Notifié le :

Et est exécutoire le : 20 DEC. 2013

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Chef du service de l'assemblée,


Arnaud THIRARD

CONSEIL GENERAL

Réunion du 19 Décembre 2013

Transmis pour exécution à

Direction adjointe Développement offre
et projets de santé

Blois, le

20 DEC. 2013

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Chef du service de l'assemblée,


Arnaud THIRARD

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Maurice LEROY



Rapport du Président

DOSSIER N°4 - LOIR-ET-CHER 2020 - SAVOIR BIEN VIVRE - PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE : "TOUBIB, OÙ EST NOTRE TOUBIB ?"

Le Département entend pleinement le souhait prioritaire des Loir-et-Chériens tel que formulé à travers Loir-et-Cher 2020 – Savoir bien-vivre : disposer aisément d'un accès à la santé. Il ne s'agit pas d'une compétence purement départementale, mais je ne peux ignorer les demandes pressantes de nos concitoyens. C'est pourquoi je vous propose de dépasser les frontières fragiles et trop souvent stériles de nos organisations pour mettre en place un plan résolument ambitieux : « Toubib, où est notre toubib ? ».

Dans le contexte actuel, il n'existe pas de solution miracle et universelle déclinable dans tous les territoires. C'est pour cela que je propose, dès le Budget Primitif 2014, dix actions coups de poing :

- Action 1 : faciliter les soins urgents de 8 h à 20 h grâce à des plages horaires libérées pour les médecins adhérents à la Plate Forme Alternative d'Innovation en Santé (PAIS)
- Action 2 : favoriser la prise en charge en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) par la prévention PAIS
- Action 3 : favoriser l'accès aux soins et la prévention auprès de populations spécifiques
- Action 4 : faciliter l'insertion de médecins formés dans ou hors hexagone
- Action 5 : faciliter l'insertion des internes en Loir-et-Cher
- Action 6 : généraliser le transport Solidarité Santé
- Action 7 : augmenter le nombre de médecins coordonnateurs en EHPAD
- Action 8 : favoriser la télémédecine
- Action 9 : promouvoir l'installation en cabinet médical libéral isolé géographiquement
- Action 10 : augmenter l'attractivité des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

Ces dix actions sont orientées autour de trois objectifs : faire venir les praticiens, les faire rester et optimiser leurs conditions d'exercice, en lien avec tous les acteurs concernés, avec 100 000 € de dépenses de fonctionnement (30 000 € au titre des charges de gestion courante en santé et 70 000 € au titre des dépenses à caractère général) et 50 000 € de dépenses d'investissement. Cependant, ces actions n'ont pas vocation à perdurer et doivent permettre d'initier des solutions qui devront s'autofinancer ensuite.

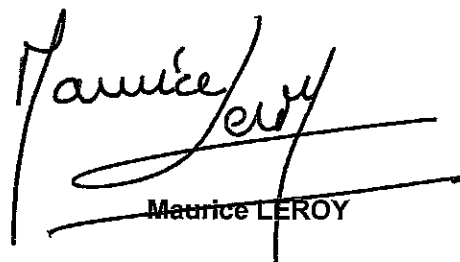
Notre projet consiste donc à proposer un éventail de solutions pour mieux répondre aux problématiques locales. Les critères détaillés de ces différentes actions vous seront soumis au cours d'une prochaine Commission Permanente.

Les dépenses correspondantes à ce plan sont intégrées dans le volet santé du budget primitif 2014. Des financements partenariaux complémentaires pourront s'y adjoindre.

En parallèle, et au vu des premiers résultats, nous construirons un Schéma Départemental Démographie Médicale 2015/2020, autour de trois ambitions : prévenir et soigner, accompagner et communiquer, prendre en compte des spécificités. Ce schéma, hors champ de compétences du Département, d'une durée maximale de cinq ans, aura pour objectif de pallier l'absence de réponse gouvernementale satisfaisante et sera donc dans l'attente d'une politique nationale d'envergure apte à endiguer la désertification médicale qui s'accélère en Loir-et-Cher.

Je vous demande d'approuver le projet de délibération joint en annexe du présent rapport qui propose d'adopter les principes de ce plan départemental se déclinant à travers dix actions « coups de poing » et prévoyant un Schéma Départemental Démographie Médicale 2015/2020.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,



Maurice LEROY